



Odalys bonifie les sommes payées *en chèques-vacances*

sur la saison printemps-été-automne 2024

100€
=
130€

ou
100€
=
120€

ou
100€
=
110€



Pour tout règlement en chèques-vacances
bénéficiez de 10€ de réduction par tranche de 100€*

Informations et réservations

04 42 25 99 95 | odalys-vacances.com

Code partenaire

*Sur une sélection de résidences Eté 2024 Odalys Vacances bonifie 10€ ou 20€ ou 30€ par tranche de 100€ votre règlement en chèques vacances d'un montant minimum de 100€ (valable sur le montant de l'hébergement uniquement). Bonification valable sur des séjours de 7 nuits minimum, en hébergement jusqu'à 6 personnes maximum et mobil-home 6/8 pers maximum. Offre non rétroactive, cumulable uniquement avec l'offre 1^{ère} minutes Eté 2024 ainsi qu'avec la remise accordée aux partenaires. Non cumulable avec les promotions ou offres chèques cadeaux. Non applicable sur des tarifs spéciaux nets ou négociés. Pour les sites Bord de Mer/Campagne et Corse, non applicable sur les vacances scolaires de printemps : séjours entre le 06/04/2024 et le 04/05/2024 (fin de séjour). Et pour toutes les destinations, non applicable sur les vacances d'été : période entre le 06/07/2024 et le 31/08/2024 (fin de séjour). Bonification appliquée exclusivement lors de votre paiement en ligne.